



CHAMBÉRY  
BEAUREGARD

COLLÈGE  
NOTRE DAME  
DE LA VILLETTE

# Taxe d'apprentissage

# 2023

**Le 27 janvier 2023**

**Madame, Monsieur,**

C'est en 1907 que le Petit Séminaire au Pont de Beauvoisin devient le Collège Notre-Dame de La Villette. Notre Maison, plus que centenaire, est aujourd'hui un Collège d'enseignement général, mais aussi professionnel avec la seule section S.E.G.P.A (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de l'enseignement privé sous contrat du bassin chambérien. Parfois en difficulté scolaire, nos élèves de S.E.G.P.A suivent deux enseignements professionnels, Vente et Distribution Logistique (V.D.L) et Espace Rural et Environnement (E.R.E), ce qui leur permet des choix d'orientation adaptés. La richesse des profils accueillis contribue grandement à l'image d'ouverture, d'exigence et de bienveillance de notre Collège.

Le Collège Notre-Dame de La Villette est également une association à but non lucratif, régie par la loi 1901, et reconnue d'utilité publique. Elèves, parents, enseignants et personnels forment une communauté éducative dans laquelle les adultes œuvrent au quotidien pour transmettre savoir et valeurs à nos jeunes.

Nous nous permettons aujourd'hui de vous solliciter pour soutenir notre action quotidienne auprès de nos élèves de SEGPA, et par leur intermédiaire, soutenir également notre internat qui accueille près de 110 jeunes, notre section sportive, et tout simplement notre projet éducatif.

En choisissant d'affecter la taxe d'apprentissage au Collège Notre Dame de La Villette, vous participez au développement et à l'épanouissement des jeunes qui feront le monde de demain. Il vous suffit de préciser à votre organisme collecteur (OCTA) que vous souhaitez verser tout ou partie de la taxe à notre établissement (Code UAI ou RNE 0730765K).

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à notre Collège, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.